



ARRETE DU MAIRE
N° 2025-AR-78 du 03 novembre 2025

Arrêté réglementant la circulation
Lors de la commémoration du 11 novembre 1918

Le Maire de la Commune de KÖENIGSMACKER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et suivants ;
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sécurité des usagers en matière de circulation.

ARRETE

Article 1er : A l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918, organisée par la Commune de KÖENIGSMACKER, le dimanche 09 novembre 2025, le stationnement sera interdit du samedi 8 novembre 2025 à partir de 20 h 00 au dimanche 11 novembre 2025 à 13 h 00 (autour du Monument aux Morts et du parking place de la Halle face au Monument aux Morts) :

- rue de la Croix ;
- rue de l'Eglise du n° 1 au n° 16 ;
- Place de la Halle du n° 7 A au n° 7 E ;
- Parking place de la Mairie.

Article 2 : Les barrières et panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 : Les services de Police, de Gendarmerie et de voirie seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au registre des arrêtés municipaux.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- La Police Pluri communale de KÖENIGSMACKER / BASSE-HAM.
- La Brigade de Gendarmerie de GUENANGE.

Date de publication : 03/11/2025

M. Pierre ZENNER
Maire de Koenigsmacker

